



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté
Section des élections

**Arrêté préfectoral modifiant la liste des candidats et leurs remplaçants au 1^{er} tour des élections
législatives des 30 juin et 7 juillet 2024**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le décret du 16 mai 2022 nommant madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2024 portant délégation de signature à madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2024 fixant la liste des candidats et leurs remplaçants au 1^{er} tour des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

Considérant que l'arrêté du 17 juin 2024 fixant la liste des candidats et leurs remplaçants au 1^{er} tour des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 comporte une erreur matérielle ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'annexe de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2024 fixant la liste des candidats et leurs remplaçants au 1^{er} tour des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 est modifiée comme suit :

Liste des candidats de la 2ème circonscription		
N° du panneau d'affichage	Candidats	Remplaçants
7	BOISARD-VANNIER Caroline	MARTOS Antonio

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2024 demeurent inchangées.

Article 3 – La secrétaire générale de la préfecture du Nord, les sous-préfets d'Avesnes-sur-Helpe, de Cambrai, de Douai, de Dunkerque et de Valenciennes et les maires des communes du Nord sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lille, le **18 JUIN 2024**

Pour le préfet et par délégation
la secrétaire générale



Fabienne DECOTTIGNIES